



SPORT ACADEMIE

GUIDE EMPLOYEUR

Ce kit est mis à la disposition des employeurs qui envisagent de recruter un apprenti au sein de notre formation BPJEPS SPORT Co-APT sur le site de Trélissac.

1. S'assurer que votre futur apprenti s'est bien inscrit sur notre site internet.
2. S'assurer que votre structure, sauf pour les collectivités, soit bien adhérente à un OPCO. Dans le sport l'OPCO est l'AFDAS :
<https://www.afdas.com/entreprises/adherer> OU
<https://www.afdas.com/documents/formulaires-afdas-et-note-dinformation/entreprises/4adh0025-v01.pdf>
3. Remplir le CERFA 10103-06 en 3 exemplaires, il constitue le contrat d'apprentissage entre votre structure, votre apprenti et SPORT ACADEMIE. Il est disponible sur notre site internet dans l'espace Téléchargement.
4. S'assurer que le maître d'apprentissage ait une carte professionnelle à jour, qu'il possède un Titre ou Diplôme au moins égal au BPJEPS SPORT Co-APT et au moins un an d'exercice d'une activité professionnelle en lien avec l'animation ou l'encadrement OU au moins 2 ans d'exercice d'une activité professionnelle en lien avec l'animation ou l'encadrement. (Decret 2019-32 du 18 janvier 2019)
5. Envoyer les 3 exemplaires à SPORT ACADEMIE 22 Rue Camille Flammarion 24000 PERIGUEUX accompagnés **des pièces obligatoires à l'enregistrement du contrat d'apprentissage** :
6. Faire la déclaration préalable à l'embauche auprès de l'URSSAF et prévoir une visite médicale d'embauche pour votre futur apprenti.
7. Créer un compte SYLAE pour suivre les éventuelles aides de l'Etat : <https://sylae.asp-public.fr/sylae/>

A l'issue, SPORT ACADEMIE vous transmettra la convention de formation, le référentiel de certification et le ruban pédagogique.

SPORT ACADEMIE se charge de l'envoi auprès de votre OPCO.

Pour toute information générale vous pouvez consulter le site Internet du Gouvernement <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>

Pour estimer le coût de votre futur apprenti

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur

Ou nous contacter au 06 59 22 99 15.